



Burkina Faso



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad

Projet d'Appui Régional à l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP)

TERMES DE REFERENCE DU PARTENAIRE STRATEGIQUE DU CILSS
POUR L'APPUI AUX SOLUTIONS D'IRRIGATION DE TYPE 2 (Irrigation
individuelle privée à petite échelle)

Sommaire

I.	Contexte et justification.....	4
II.	Description sommaire du projet.....	4
III.	Approche régionale et Rôle du CILSS.....	5
IV.	Objet des Prestations de Partenaire Stratégique	6
V.	APPROCHE METHODOLOGIQUE	8
VI.	Portée et Objectifs des Services Requis du PS Solutions d'irrigation de type 2	12
6.1.	<i>Objectifs opérationnels</i>	12
6.2.	<i>Bénéficiaires directes des services requis du PS type 2</i>	12
6.3.	Relation avec les autres partenaires stratégique	13
6.4.	Nature de la prestation du PS.....	13
VII.	Résultats attendus de l'action du PS type 2.....	13
VIII.	Types de produits attendus	15
IX.	Phasage de la prestation.....	18
9.1.	Phase initiale	18
9.2.	Phase de Consolidation.....	19
9.3.	Phase de transfert et institutionnalisation :	20
X.	Composition de l'équipe et compétences requises.....	21
XI.	Arrangements institutionnels	22
XII.	Calendrier.....	24
XIII.	Conditions matérielles	24
XIV.	Coût et financement	24
XV.	Annexes.....	24

**PARTIE 1- TRONC COMMUN
DISPOSITIONS GENERALES
APPLICABLES A TOUS LES
PARTENAIRES STRATEGIQUES**

1. Contexte et justification

1. Les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu, dans une déclaration commune appelée la « Déclaration de Dakar », de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Suite à cette conférence, les six pays ont mis en place avec leurs partenaires techniques et financiers et les acteurs de l'agriculture irriguée une « Task Force » pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), chargée d'instruire un programme régional visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la « Déclaration de Dakar »: l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel. Les orientations essentielles du programme envisagé ont été déclinées dans le document Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS) et son corollaire le Plan d'Action Régional (PAR) produit par la « Task Force ».

2. La Banque Mondiale a octroyé un financement à un projet régional porté par le CILSS et les six pays. Ce projet régional intitulé « Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel » (PARIIS, également connu sous l'acronyme SIIP1 en anglais) bénéficie d'un financement de l'IDA (« International Development Association ») à hauteur de 170 millions de dollars EU. Il vise à réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les actions pour la réalisation des investissements dans le secteur de l'agriculture irriguée, leur performance et leur durabilité, prenant en compte différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture identifiées dans le CSEAS.

3. Le PARIIS contribue à l'atteinte des objectifs d'investissement des programmes nationaux des six États concernés toutes sources de financements confondues, et propose des solutions pertinentes et diversifiées, adaptées aux contraintes du développement de l'irrigation au Sahel. Il cherche à mettre en place un cercle vertueux d'amélioration des performances du secteur, de meilleure évaluation de ces performances et de préparation de projets bancables intégrant les enseignements de ces évaluations grâce au partage des connaissances entre les pays sahéliens. Il met en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité technique et financière des aménagements durant la phase d'exploitation et favorise la poursuite des investissements dans les États. Il doit également rechercher à faire lever sur l'investissement privé à tous les niveaux, en établissant un terrain favorable et en mobilisant les partenariats et appuis publics nécessaires. Il doit enfin assurer une coordination au niveau régional et le partage des connaissances par l'intermédiaire du CILSS.

4. Description sommaire du projet

5. L'Objectif de Développement du Projet consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et à gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

6. Le projet comporte trois composantes :

1. Composante A : Modernisation du cadre institutionnel ;
2. Composante B : Financement de solutions d'investissement dans l'irrigation ;

1 SIIP est l'abréviation de l'anglais « Sahel Irrigation Initiative Support Project ».

3. Composante C : Gestion de l'information et des connaissances et Coordination.

7. Une description plus détaillée du projet et des composantes est donnée en Annexe 1. Elle inclut la typologie des systèmes irrigués définie dans la « Déclaration de Dakar », basée sur cinq types d'irrigation, qui structurent l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et les interventions du projet. Les zones d'intervention du projet dans les six pays concernés sont données en Annexe 3. Le Document d'évaluation du projet en version anglaise et française se trouve sur le Site du CILSS www.cilss.int

8. Le projet repose sur la notion de développement de solutions d'irrigation. L'objectif est de doter les six pays, d'ici la fin du projet, d'un ensemble complet de solutions robustes pour les cinq types de systèmes d'irrigation définie dans le cadre de l'Initiative Irrigation au Sahel, ainsi que des capacités pour les déployer à l'échelle. Le concept de « solutions d'irrigation » repose sur la reconnaissance du caractère multidimensionnel des réponses à apporter aux enjeux du développement de l'irrigation. Elles supposent à la fois :

1. l'existence d'un cadre institutionnel et de gouvernance clarifié,
2. une planification pertinente prenant en compte les conditions préexistantes de l'environnement : l'irrigation doit répondre à un besoin local et être en mesure d'apporter une plus-value
3. une conception technique des systèmes d'irrigation et des mécanismes financiers adaptés dans chaque solution pour l'investissement mais aussi pour l'exploitation et la maintenance,
- un accompagnement sous la forme : de programmes de renforcement de capacité, d'appuis à l'amélioration du processus de planification du développement local de l'irrigation qui prennent en compte : la gestion des ressources en eau et en terre, la sécurisation du foncier, la mise en place de systèmes de production performants et susceptibles de s'insérer aux marchés et le développement de services et d'infrastructures d'appui aux producteurs.

A titre indicatif, le contenu d'une solution d'irrigation est donné en Annexe 3.

4. Le projet prévoit la mise en œuvre effective de solutions d'irrigation au niveau des pays à travers la réalisation de sous-projets par la mobilisation coordonnée des porteurs de projets, d'opérateurs de terrain (notamment les Opérateurs de Planification et de Développement Local-OPDL, les Opérateurs de Solution d'Irrigation- OSI ...), de services de l'état et d'organisations locales concernées. Au niveau régional, le CILSS, appuiera les processus à l'œuvre et les acteurs qui les mettent en œuvre au niveau des sous-projets et des territoires dans lesquels ils se trouvent. Ce mécanisme est présenté en Annexe 4. un dispositif de gestion des connaissances sera mis en place par le CILSS afin de favoriser la capitalisation, le partage, la diffusion et la dissémination des connaissances. Ce dispositif est présenté en Annexe 5.

5. (NB : **toutes les annexes sont parties intégrantes des présents termes de référence**).

6. Approche régionale et Rôle du CILSS

7. Les pays du Sahel ont en commun beaucoup de caractéristiques économiques, agro-écologiques et sociales et présentent un vaste potentiel d'économies d'échelle et de transfert de connaissances pour le développement de solutions d'irrigation adaptées à la région. Pour développer ce potentiel, le PARIIS propose une approche régionale structurée autour d'un opérateur – le CILSS – mandaté par les six pays parties prenantes pour assurer la coordination régionale, les échanges, les informations, le plaidoyer, la formation et la mise à disposition d'appuis techniques spécifiques permettant d'activer et de soutenir les économies d'échelle, les transferts de connaissances dans les pays et faciliter l'adoption et la mise en œuvre des réponses consensuelles et efficaces aux difficultés de mise en œuvre.

8. Le CILSS se chargera principalement de :

1. Coordonner le processus de planification annuelle du projet avec les six pays afin d'assurer la cohérence entre les activités aux niveaux régional et national.

2. Suivre la mise en œuvre de l'ensemble du projet à travers un système de suivi & évaluation régional lié aux systèmes de suivi-évaluation nationaux. Ce suivi évaluation régional de l'ensemble du projet permettra au CILSS d'informer régulièrement les parties prenantes sur les résultats atteints, et d'identifier les difficultés de mise en œuvre du projet et les décisions et actions opérationnelles à prendre en vue de les résorber.
3. Prendre des décisions stratégiques sur les questions de mise en œuvre liées à plus d'un seul pays.
4. Le cas échéant, proposer des mises à jour des documents et instruments de projets communs afin de faciliter la mise en œuvre du projet.
5. Fournir une assistance technique aux pays sur les composantes A et B du projet par le biais de son staff technique, de la mobilisation de partenaires stratégiques et d'un groupe d'experts individuels de haut niveau mobilisés selon les besoins et à la demande des pays.
6. Mettre en œuvre des activités de gestion des connaissances au niveau de la Composante C, y compris la facilitation de groupes de partage des connaissances régionaux, l'administration d'un système d'information et de suivi sur l'eau et l'irrigation, le réseautage régional et international, et la coordination et la mise en œuvre d'activités de recherche-action.
7. Mettre en place une stratégie de communication et mettre en œuvre avec ses partenaires régionaux des activités de plaidoyer pour le projet et pour le secteur de l'irrigation dans son ensemble.
8. Assurer la mise en œuvre de toutes rencontres régionales entrant dans le cadre de la supervision et des prises de décision collectives.
9. Superviser les audits (approbation des audits annuels, supervision du suivi des recommandations du rapport d'audit annuel présenté par les pays).

9. Le recours par le CILSS aux services des Partenaires Stratégiques (PS) vise à mobiliser au bénéfice des six pays, une assistance technique hautement qualifiée pour (a) la formalisation e développement des solutions d'irrigations mises à mettre en œuvre dans les pays ; et pour (b) le renforcement des capacités des acteurs en matière de planification de l'irrigation et de mise en œuvre effective des solutions ainsi formalisées, identifiées et (c) pour l'institutionnalisation de ces solutions dans les pays, pour les investissements du présent projet et de façon générale

10. Dans le cadre du PARIIS, le CILSS se propose de recourir aux services de quatre PS :

1. PS planification ;
2. PS solutions d'irrigation de type 2 (irrigation en maîtrise partielle ou totale en gestion par les communautés) ;
3. PS solutions d'irrigation de type 2 (irrigation individuelle privée) ;
4. PS solutions d'irrigation de types 4 et 5 (grands aménagements publics ou en partenariat public privé).

11. Ces services seront acquis sous la forme de contrats au temps passé.

12. Objet des Prestations des Partenaires Stratégiques

13. Les PS sont des organisations de renommée internationale ayant une expérience reconnue au Sahel et capables d'apporter un appui de haut niveau dans la mise en œuvre de solutions d'irrigation ou d'activités associées à ces solutions au niveau des pays couverts par le PARIIS. Ils doivent contribuer à renforcer les capacités du CILSS à capitaliser, valoriser et dupliquer les résultats dans le cadre d'une stratégie visant à appuyer dans la durée la région sahélienne en matière de gestion de l'eau agricole ;

14. Les PS travailleront sous la supervision directe de la coordination régionale du Projet basée au Secrétariat exécutif du CILSS en étroite collaboration avec l'ensemble du système CILSS incluant le

Secrétariat Exécutif à Ouagadougou, le Centre Régional Agrhymet (CRA) à Niamey et l'Institut du Sahel (INSAH) à Bamako, pour la mise en œuvre des responsabilités qui leur seront confiées ;

15. L'action des PS s'inscrit dans le respect des politiques nationales et contribue ainsi à la mise en œuvre des stratégies nationales, des réglementations existantes et des réformes actées par les pays en matière de développement de l'irrigation dans tous ces aspects, et le cas échéant à des recommandations pour leur application. Le rôle essentiel des PS est d'apporter une assistance technique aux Unités de Gestion des Projets pays (UGP) et de s'assurer du renforcement des capacités des acteurs. Ceci à travers les fonctions principales suivantes : i) L'appui conseils aux acteurs et aux structures visant à faciliter la mise en œuvre des activités du PARIIS sur la base de l'expérience du PS mais aussi des analyses et des outils qu'il développera dans le cadre de sa prestation; (ii) La fonction de capitalisation : visant à documenter les solutions d'irrigation, les bonnes pratiques et les mettre à la disposition des acteurs et structures de terrain ;(iii) l'appui au Suivi et au contrôle de qualité visant à faire des propositions d'amélioration les cas échéants dans la planification et dans la mise en œuvre des sous projets , (iv) la formation visant à former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le contrôle de la mise en œuvre des solutions d'irrigation;(v) l'appui au CILSS en vue de renforcer ses capacités à jouer son rôle de fournitures de services aux pays du Sahel sur la thématique de l'eau agricole (appui à l'institutionnalisation des solutions, à leur dissémination, au plaidoyer et à la mobilisation de ressources financières pour le secteur ...).

16. Dans ce cadre, les missions des PS seront de :

1. S'assurer au niveau des pays que les solutions d'irrigation et les activités de planification qui y sont associées sont basées sur les bonnes pratiques identifiées dans les pays (ou ailleurs mais démontrées comme valables et applicables dans le pays) et sont mises en œuvre de manière à générer les résultats escomptés. Les PS devront évaluer et documenter ce processus ;
2. Apporter les appuis nécessaires aux pays pour que ceux-ci disposent des outils, des méthodologies et des compétences requises pour la mise en œuvre des activités de planification dans le cadre de la composante A, de mise en œuvre des solutions d'irrigation dans le cadre de la composante B, et d'animation des plateformes de gestion de connaissances nationales dans le cadre de la composante C, avec le niveau de performance voulu ;
3. Produire et tenir à jour dans chaque pays au niveau de chaque UGP, un «**classeur solutions** » relatif aux outils, guides, procédures et plan de formations afférents à son domaine d'intervention. Ce classeur solution est le « support de connaissance pour l'action » central que le projet permettra de réaliser. Il précisera l'ensemble des activités à conduire pour appliquer les solutions d'irrigation en pratique, les responsabilités de ceux impliqués. . Ce classeur sera mis à jour régulièrement. Il sera évolutif et sera a priori une suite d'outil / d'éléments de connaissance adaptés. Il prendra en compte les éléments du manuel de mise en œuvre du projet, qui sera lui-même ajusté en tant que de besoin (sous réserve de validation par le Comité de Pilotage du projet et par la Banque Mondiale). Une première version du classeur sera établie, sur la base des informations disponibles et de l'expérience du PS, trois mois après le démarrage des prestations. Les changements apportés à chaque classeur seront listés et décrits dans les rapports semestriels d'activité ;
4. Contribuer, chacun pour ce qui le concerne, à l'animation de la plateforme d'échanges des connaissances mise en place par le CILSS. En particulier, les méthodologies et outils ci-dessus mentionnés au paragraphe 17 seront développés en Co-construction avec des groupes de partage des connaissances au niveau régional et national (voir Annexe 5). Les PS apporteront à ces groupes les appuis méthodologiques nécessaires ;
5. Former les différents intervenants du PARIIS en charge des composantes A et B dans les pays et, au-delà, contribuer à mettre en place des programmes de formation

permettant à de nouveaux intervenants sur de futurs projets d'acquérir les compétences permettant de mettre en œuvre les solutions retenues à une plus grande échelle. Ils travailleront pour cela avec des acteurs de la formation professionnelle dans les pays et/ou contribueront à développer des formations en lien avec le CILSS et son centre d'excellence pour la formation, le Centre Régional Agrhymet (CRA) ;

6. Appuyer le CILSS à la diffusion effective et rapide dans l'ensemble de six pays des processus de mise en œuvre performants relevés et capitalisés, dans le cadre du dispositif de gestion de connaissances prévu à cet effet ;

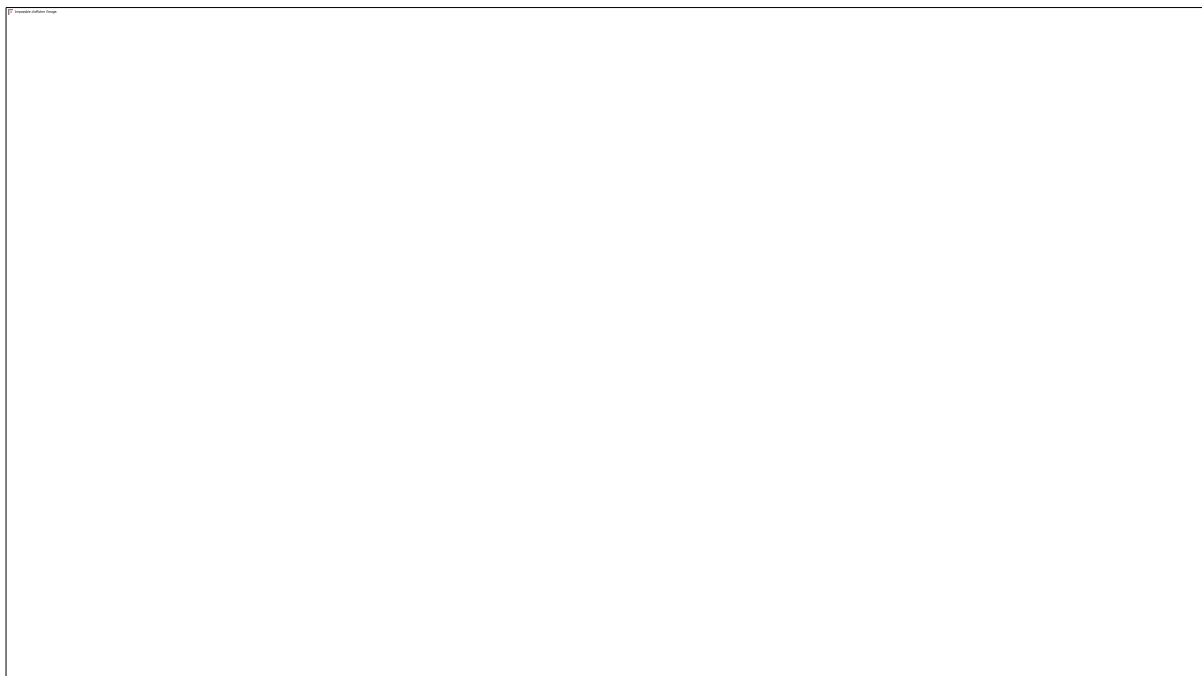
7. Contribuer au plaidoyer conduit par le CILSS en faveur de l'institutionnalisation des solutions d'irrigation et du financement des investissements pour la gestion de l'eau agricole au Sahel. Cet appui pourra se faire sous forme de recommandations visant à améliorer la pertinence des politiques publiques ayant trait au développement de l'irrigation et des aspects associés (Gestion des ressources en eau, gestion foncière, les services aux irrigants, les solutions techniques adaptées) ;

8. Veiller en particulier à la prise en compte, dans toutes les activités qu'ils appuient et dans tous les documents qu'ils établissent, ainsi que dans les formations qu'ils conçoivent, des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet adoptés par chacun des pays participants, notamment le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le cadre de politique de réinstallation (CPR), et le plan de gestion des pestes et pesticides (PGPP) ;

9. Appuyer le rapportage des résultats et diverses réflexions sur toutes questions relevant de son domaine dans la mise en œuvre générale du projet.

17. Les PS collaboreront avec une diversité d'acteurs en fonction de leurs différents champs d'intervention. Une liste indicative des acteurs est présentée en annexe 6.

Schéma général de mise en œuvre du projet



18. APPROCHE METHODOLOGIQUE

19. L'approche méthodologique globale répartit l'intervention du PS en trois phases avec des activités indicatives qui seront précisées dans les offres techniques des PS et ajustés au démarrage avec les pays :

1. Phase initiale : elle a pour objectif d'appuyer les équipes à définir les éléments essentiels liées au démarrage et à la mise en œuvre du projet, sur la base d'une analyse du contexte ; ce sera une phase essentiellement de diagnostics spécifiques, de capitalisation d'outils, ou de connaissances existants et d'appui-conseils sur la programmation des activités. Des formations initiales pour des acteurs intermédiaires peuvent déjà être programmées à cette phase selon les pays. Le focus sera fait sur des zones pilotes identifiées par les UGP à cet effet. Cette phase durera six (6) mois ;
 2. Phase de consolidation : l'objectif est de renforcer les capacités des acteurs et structures par la formation en accompagnement de la mise en œuvre (l'UGP, les opérateurs de planification et de solutions d'irrigation, les structures de suivi). Elle durera douze (12) mois ;
 3. Phase de transfert et institutionnalisation des résultats : Elle devra permettre de poursuivre le contrôle qualité des outils et processus engagés dans les Zones d'Intervention (ZI). Dans cette phase, les processus d'autoévaluation initiés par les UGP au niveau des ZI seront fortement appuyés, suivis et documentés par le PS en lien avec l'UGP. Sur la base des résultats constatés, les conditions optimum de durabilité et de mise à l'échelle des solutions ainsi que la prise en compte des leçons et/ou des bonnes pratiques dans les politiques et stratégies d'irrigations nationales et régionales seront analysées et documentés. Cette phase devra permettre de renforcer les actions de capitalisation / dissémination/plaidoyer et des échanges de connaissances autour des solutions d'irrigations. elle durera dix-huit (18) mois. Moins intensive en termes de présence des experts du PS, la phase de transfert pourra éventuellement être prolongée, à la demande du CILSS et sur accord de la Banque Mondiale, si des besoins de consolidation complémentaires éventuels sont jugés pertinents par des pays et par le CILSS ;
4. Les durées des phases sont indicatives, en pratique un certain recouvrement pourra être observé entre elles. Cependant, les offres techniques préciseront les méthodologies développées par le PS en vue d'atteindre les résultats escomptés de sa mission, sur la base des 3 phases et sur les indications globales communes à tous les PS ci-dessus mentionnées. Les méthodologies devront se fonder sur des instruments, méthodes déjà utilisés avec succès par les PS et qu'il convient de décrire.
5. Les TDR définissent les cadres globaux de résultats escomptés des PS et des types de produits associés à son action
6. En termes d'activités terrain, le PS interviendra au stade de la phase initiale sur une ou des zones pilotes qui seront proposés par les pays et consignées dans son rapport de démarrage.
7. L'offre technique du PS contiendra une proposition indicative de plans de travail par phase, assortis des moyens mobilisés à cet effet. Les choix finaux des activités et leurs détails notamment pour la phase initiale seront adaptés à l'environnement du projet au démarrage de la mission en lien avec le CILSS et les pays. Ceci fera l'objet de discussions préalables entre le CILSS et le PPS lors des négociations et ils seront validés à l'acceptation du rapport de démarrage. Les plans de travail des autres phases seront ajustés et validés au démarrage de chacune des phases.
8. Le PS réalisera des missions dans chacun des six pays au moins deux fois par an pendant la phase de consolidation. Le niveau de présence effective du PS dans les pays sera dûment justifié dans la proposition technique et pourra être ajusté en cours de projet selon les besoins propres aux pays.
9. Un séminaire de lancement du projet sera organisé par le CILSS avec tous ses partenaires stratégiques dès que les contrats de ces derniers auront été tous signés. Ce séminaire d'une durée d'une semaine et localisé à Ouagadougou, permettra de coordonner les activités des PS dans les pays, notamment pendant la phase initiale. Des réunions de coordination biannuelles (deux fois par an) localisées dans l'un des six pays auront ensuite lieu pendant la durée du contrat des PS. Les PS doivent inclure dans leur proposition technique et financière leur participation au séminaire et aux réunions de coordination avec le personnel requis ;

10. Le premier rapport semestriel fera l'objet d'une validation préalable du format de rapport par le CILSS et la Banque Mondiale. Les autres rapports donneront un état d'avancement des prestations du PS et des résultats atteints au cours de toute la durée rapportée, le dernier rapport sera complété par un rapport de fin de mission donnant une vue d'ensemble des prestations du PS, les résultats obtenus ainsi que des recommandations pour la suite du projet.

11. Le PS prendra également en compte en tant que de besoin les indicateurs pertinents relevant des instruments de sauvegarde du projet adoptés par les pays (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Cadre de Politique de Réinstallation et Plan de Lutte Antiparasitaire).

Partie 2-
DISPOSITIONS SPECIFIQUES
APPLICABLES AU PS SOLUTIONS
D'IRRIGATION de TYPE 22

12. Portée et Objectifs des Services Requis du PS Solutions d'irrigation de type 2

1. Objectifs opérationnels

13. Les services d'un Partenaire Stratégique du CILSS pour les solutions d'irrigation de type 2 (irrigation individuelle privée à petite échelle), (ci-après dénommé « PS Solutions d'irrigation de type 2 » ou « PS type 2 ») seront requis pour exercer les fonctions définies dans la partie commune à tous les PS mais dans le domaine spécifique des solutions d'irrigation relatives à ce type d'irrigation.

14. Les solutions d'irrigations dans le type 2 portent entre autres sur :

1. Recharge de nappes par micro-barrages
2. Forages à faible coût
3. Pompage thermique et solaire, efficacité du pompage
4. Systèmes de distribution adaptés : semi-californien, aspersion et irrigation localisée
5. Solutions intégrées pour permettre une haute productivité et une bonne mise en marché (produits horticoles)
6. Marketing et financement des technologies adaptées
7. Programmes de développement de l'irrigation individuelle « à la demande »

1. Bénéficiaires directes des services requis du PS type 2

8. Le PS type 2 appuiera directement l'UGP et l'URCP pour toute assistance et conseils sur les processus d'amélioration des solutions d'irrigations de type 1 et de type 3 et leur institutionnalisation. A ce titre et en lien avec l'UGP et de l'URCP, il pourra interagir avec tous les acteurs du projet impliqués dans la mise en œuvre des solutions d'irrigations y compris les structures des collectivités locales chargées de la gestion de l'eau et du foncier dans la zone d'influence du projet (notamment les commissions foncières ou équivalentes, les commissions locales de l'eau ou équivalentes ...) . L'appui du PS touchera plus spécifiquement les acteurs suivants :

1. Les Opérateurs de Solution d'Irrigation (OSI) recrutés par le projet dont le champ d'action inclut les sites où seront développés les sous-projets d'irrigation ;
2. Les structures chargées du suivi de la mise en œuvre des sous projets notamment les services nationaux centraux et déconcentrés de l'État, les organisations professionnelles agricoles, les chambres d'agriculture, et les SAGI les cas échéants, dont la liste sera fournie dans les zones d'influence du projet;
3. Les membres des groupes de gestion et partage des connaissances ;
4. Les Unités de gestion du projet PARIIS dans les pays;
5. Le CILSS et l'URCP en termes d'appui (i) à la planification/programmation des interventions dans le cadre de la composante B dans les pays, (ii) au suivi terrain, (ii) au processus de capitalisation et à la gestion des connaissances sur les solutions d'irrigation de type 2.

1. Collaboration entre partenaires stratégiques

6. Le PS Type 2 travaillera en étroite collaboration avec le PS planification en vue de faire le lien avec les activités de la composante A. La conception des solutions d'irrigation s'appuiera sur ses travaux pour intégrer les résultats obtenus dans les domaines de la planification des investissements, de la gestion du foncier et des ressources en eau, l'analyse des systèmes de production et de leur insertion au marché, la prise en compte de ces analyses dans les plans de développement locaux et le développement de services aux producteurs.

7. Le PS type 2 collaborera également avec les autres PS en charge d'appuyer la mise en œuvre des solutions dans la Composante B à travers la participation aux groupes de partage de connaissances, aux réunions de coordination, aux échanges avec les acteurs sur le terrain et aux divers travaux de mise en cohérence dans la conception, la mise en œuvre sur le terrain, et la capitalisation des solutions d'irrigations.

8. La collaboration entre PS est impérative. Elle sera formalisée par des rencontres périodiques et une homogénéité de pratiques pour certains aspects. Elle se traduira dans les plans d'action des uns et des autres. Elle portera sur : (a) les méthodes (relations avec les acteurs de terrain notamment, méthodes de suivi-capitalisation sur le terrain, partage et capitalisation de l'information) et (b) l'optimisation de l'engagement de moyens (visites de terrain, formations) selon opportunité.

9.

1. Nature de la prestation du PS

10. L'appui fourni par le PS Type 2 vise la mise en œuvre de solutions d'irrigation améliorées pour un développement des irrigations de type 2 au Sahel. Les formes que prendront cet appui est commun à tous les PS et les champs d'action sont décrits au chapitre IV

11. Au travers de ces interventions, le PS évaluera les performances des solutions mises en œuvre sur le terrain par les différents acteurs du projet, au niveau des sous-projets financés par le PARIIS, et conseillera l'UGP sur les processus d'appui aux acteurs privés et d'institutionnalisation des solutions identifiées et mises en œuvre.

12. Concernant plus spécifiquement la facilitation des groupe de gestion et de partage des connaissances, Le PS Type 2 appuiera ces groupes au sein de chaque pays et au niveau régional sur les thématiques liés aux modalités technique et institutionnel de mise en œuvre des solutions d'irrigation de type 2 et les aspects liées à l'acquisition et l'utilisation des technologies appropriées.

13. Au niveau Régional, le PS type 2 appuiera pour : (i) la production de connaissances, (ii) la capitalisation et la diffusion de guides méthodologiques d'utilisation des solutions identifiées, simples et accessibles ; (iii) l'établissement des recommandations visant à améliorer les solutions d'irrigations, (iv) l'établissement d'outils de plaidoyer pour faciliter l'accès aux financements, matériels et équipements d'irrigation liées aux solutions développées ; (v) le fonctionnement du système de suivi évaluation du projet

14. Résultats attendus de l'action du PS type 2

15. Il est escompté qu'à la fin des prestations, les six pays disposent de la capacité de formation et des outils pédagogiques et méthodologiques permettant l'établissement/amélioration et l'adoption des solutions dans les domaines d'intervention du PS en tenant compte des bonnes pratiques existantes. Ces capacités de formation et outils auront été développés sur une base d'échanges régionaux suivant un processus de co-construction avec les acteurs, ils auront été testés dans des zones pilotes de taille significative et auront fait l'objet d'un début de généralisation incluant leur adoption formelle par les ministères concernés et leur utilisation par des projets en cours ou en préparation.

16. Il est également escompté que l'action du PS améliore concrètement la capitalisation et le partage des connaissances, ainsi que le plaidoyer et la communication au niveau régional par la mise à dispositions d'outils et de documents techniques en vue de faciliter le transfert et l'institutionnalisation des solutions d'irrigation c'est à dire leur prise en compte dans les politiques et cadre réglementaire en vue d'une extension des acquis du projet.

17. Le PS n'est pas redevable seul des résultats globaux du tableau des résultats du projet (annexe 1) ni de certains résultats intermédiaires, mais son action y participe et contribue à améliorer les solutions d'irrigation notamment dans leurs aspects de modalités technique et institutionnel de mise en œuvre des solutions d'irrigation et de services adaptés aux irrigants. En tant que tel, son action atteint des résultats spécifiques directs, contribuant aux résultats globaux du projet ;

18. En termes de résultats directs, le PS type 2 contribue à l'établissement/amélioration et l'adoption des solutions d'irrigation dans le type 1 et dans le type 3 et par son action de diagnostics, d'analyse, de mise à disposition d'outils méthodologiques, de conseils, de formation, de suivi, d'échanges et de capitalisation. Les résultats attendus des prestations du PS type 2 notamment la qualité des produits et celle du processus par lequel ils peuvent améliorer les performances visées ainsi que l'appréciation des acteurs concernés sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau indique les critères d'appréciation des indicateurs à préciser dans le rapport de démarrage.

Tableau 1 : Résultats attendus du PS type 2

Résultats escomptés de l'action du PS	Indicateurs de résultats	Critère d'appréciation de l'indicateur
Des solutions d'irrigations de type 2 sont établies, documentées, adoptées et mises à la disposition de l'UGP et des acteurs dans les zones sélectionnées dans chacun des six pays	Nombre de solutions d'irrigation dans le type 2 adaptées aux demandes et aux zones sélectionnées, documentés et capitalisés	La contribution du PS au processus l'amélioration des solutions d'irrigation dans le type 2 sera mesurée selon des critères à définir de commun accord et consignés dans le rapport de démarrage de la mission.
Les acteurs sont appuyés dans la mise à échelle des solutions d'irrigation de type 2	Nombre d'acteurs et formateurs formés sur la mise en œuvre des solutions (dont % de femmes) Taux de satisfaction des acteurs appuyés par des outils, des conseils et des formations	Les cibles des différents indicateurs seront également fixées précisée en lien avec les Pays ; une

	<p>dispensées par les (porteurs de sous projets, UGP, OPDL, OSI) ;</p> <p>Le(s) Potentiel(s), le nombre et la qualité des conditions de développement des solutions identifié(s)</p>	<p>grille d'évaluation sera préparée et convenue avec le PS</p>
<p>Les actions d'appui à la gestion des connaissances (capitalisation, partage, dissémination), permettent un renforcement des capacités pour la mise en œuvre des solutions d'irrigation de type 2, , de plaidoyer et de communication aux différents niveaux d'intervention (régional et nationaux)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Satisfaction des acteurs des manuels/fiches techniques produites à l'issue des rencontres des groupes de partage de connaissance 2. Niveau de participation des acteurs aux réunions des groupes dont % des femmes 3. Produits (outils méthodologiques et pédagogiques, documents, notes de plaidoyer, ...) réalisés par le PS, capitalisés et, approuvés par le CILSS et les Etats, et diffusés ou disséminés auprès de l'ensemble des acteurs du développement de l'irrigation au Sahel. <p>1.</p>	

2. Types de produits attendus

3. Les produits relatifs à l'activité du PS Type 2 sont indiqués dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable..** Ils doivent lui permettre d'atteindre son objectif d'assistance défini par les résultats attendus de sa prestation. Ils sont de plusieurs types liés à : (i) la capitalisation des résultats, (ii) la production d'outils documentés et de conseils structurés, (iii) la formation des formateurs et des acteurs indirects, (ii) le conseil et l'animation des groupes de partage de connaissances.

4. Les quantifications plus détaillées de ces produits seront fonction des situations terrains dont une première se fera dans le rapport de démarrage

5. Les produits et résultats de l'action du PS type 2 seront répertoriés dans les rapports d'activités semestriels que le PS fournira, incluant un rapport synthétique décrivant l'avancement des activités, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les recommandations formulées.

6. Les annexes contiendront en particulier une synthèse quantitative et qualitative des résultats obtenus et des produits générés par l'activité du PS (sous forme de tableaux) ; les comptes rendus d'activités et de mission, la liste des acteurs rencontrés, le rapport financier et un rappel du plan de travail et du budget ; le plan de travail et le budget du semestre suivant, l'état du classeur outils et tout autre document jugé utile.

Tableau 2 indicatif des types de produits attendus

Types de Produits attendus et consignés dans les rapports d'activités	Indicateurs de produits	Activités principales à développer par le PS
Rapports d'analyse et synthèses	Nombre de rapports de diagnostic validé par les UGP	Diagnostic et analyse
Classeur solution relatif aux Outils, guides méthodologiques, notes techniques, dispositions pratiques et plans de formations, mis à la disposition des pays et du CILSS	Classeur solutions par pays Nombre d'approches innovantes capitalisées et diffusées dans les pays	Capitalisation et production de classeur solution
Formateurs formés	Nombre de personnes formées satisfaites des formations reçues	Formation des formateurs
Cahier des charges / TDR pour Opérateurs ; Grille de sélection des zones d'intervention Rapport d'évaluation des capacités des opérateurs comprenant la liste des opérateurs (OSI), note de transmission, rapportage des résultats ;	7. Utilisation effective des outils et de notes techniques en appui à l'UGP 8. Nombre et qualité des recommandations 9. Nombre d'opérateurs recrutés	Conseils et appuis techniques
Rapport de suivi et d'évaluation, notes techniques et recommandations diverses ...	Nombre et qualité de rapports de suivi évaluation produits et transmis dans les délais aux UGP	Suivi et évaluation
Rapport d'animation des groupes d'échange des connaissances,	Nombre de groupes de partage et gestion de connaissance animés et renforcés sur les différents aspects de la solution d'irrigation avec l'appui du PS Nombre de personnes participants aux échanges (dont % de femmes)	Appuis au processus de Gestion des connaissances et plaidoyer
Outils de plaidoyers produits et mis à la disposition du CILSS et des Etats (Fiches de projet ; fiches techniques de communications et d'ateliers techniques, Polices briefs, Fiche de succès stories, potentiel et des modalités de changement d'échelle et de l'institutionnalisation des bonnes pratiques ; informations documentés sur les financements et ou cofinancements possibles :	utilisation effective par les acteurs des outils de plaidoyers produits mis à la disposition du CILSS et les Etats (Fiches de projet ; fiches techniques de communications et d'ateliers techniques, Polices briefs, Fiche de succès stories, potentiel et des modalités de changement d'échelle et de l'institutionnalisation des bonnes pratiques ; informations documentés sur	Appui au plaidoyer

Types de Produits attendus et consignés dans les rapports d'activités	Indicateurs de produits	Activités principales à développer par le PS
	les financements et ou cofinancements possibles	

10. Phasage de la prestation

1. Phase initiale

1. Programmation des activités pendant la phase initiale

2. La phase initiale est primordiale car elle doit permettre de fixer les paramètres d'intervention du projet dans les pays durant les premières années du projet. En effet, chaque pays doit prendre en compte, dès le démarrage du projet et dans toute la mesure du possible, les bonnes pratiques identifiées dans les autres pays et documentées par le PS. A cette fin, le PS visitera obligatoirement les six pays au moins une fois durant la phase de lancement. Il produira une évaluation comparative des atouts et difficultés des pays par rapport aux systèmes d'irrigation de type 2. Un travail d'identification des zones d'intervention pilotes et d'évaluation des capacités locales de mise en œuvre a déjà été effectué par les pays dans le cadre de la préparation du projet. Le PS apportera les éclairages dont il dispose sur la base de ses propres expériences sur le travail d'identification des zones d'intervention du projet, de sélection des sous-projets dans les type 2 et d'évaluation des capacités locales de mise en œuvre déjà effectué par les pays dans le cadre de la préparation du projet. Sur ces bases, le PS proposera un programme de renforcement des capacités basé notamment sur des formations et des échanges pour les acteurs de terrain.

3. Tâches et produits indicatifs pendant la phase initiale

4. Les tâches et produits spécifiques de la phase initiale sont décrits dans le tableau suivant : L'offre technique des candidats devra détailler ces tâches, en préciser la chronologie et émettre des suggestions pour leur mise en œuvre.

Tableau 3 : Produits et tâches pendant la phase initiale

1. Appui au CILSS et aux pays pour la constitution des groupes de partage des connaissances relatifs à la conception et à la mise en œuvre des solutions d'irrigation de type 2	1. Proposition d'organisation des groupes de partage des connaissances, guide méthodologique, suggestions d'agenda pour les premières réunions (NB : les UGP et le CILSS proposeront les listes de participants qui seront discutées avec le PS)
2. Evaluation des potentiels de mise en œuvre des solutions d'irrigation dans les type 2 dans les zones sélectionnées dans chacun des six pays (analyse des pratiques existantes avec bonnes pratiques documentées, évaluation des capacités des acteurs locaux, acteurs institutionnels, operateurs présélectionnés à mettre en œuvre les solutions d'irrigation, analyse de la pertinence du choix du type d'irrigation etc.)	2. Rapport d'analyse de potentiel et capacités de développement des solutions d'irrigations dans le type 2
3. Elaboration d'outils, guides méthodologiques et plans de formations pour l'établissement des solutions dans le type 2	3. Bonnes pratiques documentées
4. organisation et/ ou facilitation des rencontres d'échanges d'expériences et de d'appropriation et	4. Outils, Guides méthodologiques et plans de formations pour établissements de solutions dans le type 2
	5. Comptes rendus des rencontres d'échanges, de validation et de suivi d'utilisation des documents, outils, dispositifs et plans de formations
	6. Convention pour services d'appui & suivi établie

- | | |
|--|---|
| validation des outils, guides méthodologiques, dispositions pratiques et plans de formations | 7. Grille de sélection des zones pilotes élaborée |
| 5. Définition des activités d'appui & suivi / supervision par les services déconcentrés de l'État et organisations professionnelles type CRA | 8. Rapport d'évaluation des capacités élaboré |
| 6. Appui au processus d'identification des sous-projets dans le type 2 et des zones d'intervention pilotes | 9. Programme de formation initiale des acteurs élaboré |
| 7. Définition des prestations des Opérateurs de solutions d'irrigation | 10. Liste des sous-projets identifiés |
| 8. Identification des besoins en équipements pour les solutions dans le types 2, réparateurs, comptabilité / gestion etc.) et analyse de viabilité | 11. Cahier des charges / TDR pour Opérateurs terrain ajustés au contexte de chaque pays |
| 9. Evaluation des capacités des acteurs dans les pays pour les zones d'intervention sélectionnées | 12. Liste Opérateurs terrain pré-qualifiés par pays / zone d'intervention disponible |
| 10. Appui initial à la sélection des Opérateurs | 13. Plans d'affaire types pour fournisseurs d'équipements |
| 11. renforcement initial des capacités des Opérateurs de terrain et des prestataires (formations et visites d'échange) | 14. programme de formation initiale des services d'encadrement couvrant les activités du projet dans les pays mis en œuvre (rapports de formation) |
| 12. Identification des capacités locales de formation | 15. programme de formation initiale des Opérateurs terrain et des prestataires couvrant les activités du projet dans les pays (rapports de formation) mis en œuvre |
| 13. Elaboration d'un document dynamique afin de capitaliser progressivement les différents guides méthodologiques, dispositions pratiques et plans et rapports de formations permettant une utilisation en matière de diffusion, de communication par le CILSS et les pays | 16. Plan de développement des capacités locales de formation élaboré |
| | 17. Document compilé de capitalisation des outils, guides méthodologiques, dispositions pratiques et plans et rapports de formations sur les solutions dans le type 2 |

1. Phase de Consolidation

1. Programmation des activités pendant la phase de consolidation

2. Le PSP proposera deux mois avant le début de la phase de consolidation un plan de travail qui fera l'objet d'un processus de concertation avec les six États et qui sera validé par le CILSS. La mise en œuvre des activités d'appui du PS se fera en lien avec celles prévues par les pays dans leur propre plan de travail. Les plans de travail pays seront établis par année calendaire et pourront être révisés à mi-parcours. Les activités de la phase de consolidation visent à réaliser les différentes formations permettant aux acteurs d'améliorer leurs capacités. Elle visera aussi à assurer un suivi évaluation des changements attendus grâce aux outils développés et mis à la disposition des acteurs au niveau national pour renforcer la planification et du CILSS pour la capitalisation, le plaidoyer et la communication.

3. Tâches et produits pendant la phase de consolidation

4. Les tâches et produits spécifiques de la phase de consolidation sont :

Tableau 4 : Produits et tâches indicatives phase de consolidation

Tâches	Produits
5. Appui à la supervision des Opérateurs par les services d'appui & suivi	16. Guides méthodologiques et outils mis à jour
6. formation continue	17. Listes de prestataires pré-sélectionnés comme Opérateurs mis à jour
7. Appui à l'UGP pour la sélection des sous-projets dans le type 2	18. liste des sous-projets de type 2 sélectionnés
8. Appui aux échanges d'expériences	19. Programme et rapports de de formation initiale et continue des Opérateurs terrain et prestataires mis en œuvre
9. participation aux groupes de travail	20. Compte rendus des rencontres d'échanges d'expériences
10. Formation des formateurs en direction des services d'appui & suivi, des Opérateurs et des prestataires	21. Notes de participations aux groupes de travail
11. Appui aux organismes de financement dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de financement durable et des conventions de financement des sous-projets (CFSP)	22. Capacités des institutions locales de formation renforcées (pour assurer la formation continue)
12. Appui à la mise en place et le suivi des Conventions de financements des sous-projets	23. Nombre d'organismes de financements renforcés
13. Suivi et contrôle de qualité des outputs des opérateurs locaux	24. Nombre de CFSP suivis
14. Elaboration et mise à jour des manuels spécifiques d'exécution techniques des solutions	25. Rapports de suivi et enquêtes d'opinions d'auprès des producteurs sur les processus participatifs et sur les services apportés
15. Mise à jour d'un classeur sur les solutions	26. Manuels d'exécution techniques des solutions établis ou mis à jour
	27. Classeur solutions mis à jour

1. Phase de transfert et institutionnalisation :

28. Programmation des activités pendant la phase de transfert et institutionnalisation

29. Le PS proposera deux mois avant le début de la phase de transfert et institutionnalisation, un plan de travail qui fera l'objet d'un processus de concertation avec les six États et qui sera validé par le CILSS. Cette phase comportera la capitalisation finale des résultats, aussi les activités d'appui aux plaidoyer/recherche de financement, les évaluations finales et le dépôt des rapports finaux.

30. Tâches et produits pendant la phase de transfert et institutionnalisation

31. Les tâches et produits spécifiques de la phase de consolidation sont :

Tableau 5 - Tâches indicatives phase de transfert et institutionnalisation

Tâches	Produits
32. évaluation finale des capacités des acteurs (acteurs locaux, services d'appui & suivi, Opérateurs terrain)	41. Guides méthodologiques et outils mis à jour

- | | |
|--|---|
| 33. Evaluation de la durabilité des aménagements | 42. Rapports d'évaluation des capacités élaborés et disponibles |
| 34. Appui au transfert des aménagements aux maîtres d'ouvrage locaux | 43. Rapport d'évaluation de la durabilité des aménagements réalisés élaboré et disponible |
| 35. Etablissement de propositions d'extension du projet (densification dans les zones d'intervention + nouvelles zones) | 44. Aménagements effectivement transférés aux maîtres d'ouvrage locaux |
| 36. Mise à jour le classeur solutions | 45. Rapport consolidé d'analyse du potentiel et des modalités de changement d'échelle élaboré et disponible |
| 37. Etablissement d'un rapport de capitalisation des acquis | 46. Classeur solutions mis à jour |
| 38. Elaboration d'un rapport sur les potentialités de mise à l'échelle et d'institutionnalisation des solutions et bonnes pratiques réussies | 47. Rapport de capitalisation des acquis |
| 39. Elaboration de différents outils spécifiques de plaidoyers améliorant les actions de plaidoyer des pays et du CILSS | 48. Financements complémentaires mis en place |
| 40. Elaboration des rapports finaux | 49. Rapport Synthèse d'analyse du potentiel et des modalités de changement d'échelle et de l'institutionnalisation des bonnes pratiques |
| | 50. Outils de plaidoyers produits et mis à la disposition du CILSS et des Etats (Fiches de projet, fiches techniques de communications et d'ateliers techniques, politiques briefs...fiche de succès stories, informations documentés sur les financements et ou cofinancements possibles ... |
| | 51. Rapports finaux |

52. Composition de l'équipe et compétences requises

1. Cadrage général

53. L'équipe du PS devra comprendre des experts internationaux de haut niveau ainsi que des experts seniors et juniors issus des pays du Sahel ou d'Afrique de l'Ouest, dans un souci de transfert de compétences et de garantir que les produits (formations, manuels) et les approches de terrain prennent en compte les spécificités locales. Le PS détaillera dans sa proposition technique l'approche prévue pour le transfert de compétence. L'encadrement de stagiaires de fin d'études travaillant sur des aspects précis objet des prestations du PS est encouragé.

54. Le PS n'engagera du personnel et des dépenses que dans le cadre de plans de travail préalablement approuvés par le CILSS et la Banque Mondiale. Les personnels affectés à plein temps sur le projet seront exclus des ajustements résultant des plans de travail annuels.

55. Le CILSS se réserve cependant le droit de demander leur remplacement, dans le respect des dispositions contractuelles, si leur performance est jugée notablement insatisfaisante.

1. Composition de l'équipe

56. L'équipe du PS type 2 inclura, les profils clés suivants d'experts de très haute expériences et qualifications. Les propositions de temps d'intervention de chaque expert devront être dûment exposées dans la méthodologie et le plan de travail qui l'accompagne. Certains experts pourront être dédoublés si la quantité de travail le justifie. Tous les experts clés devront faire montre d'une excellente qualité de communication et de facilitation des échanges.

1. Chef de mission : spécialisé en irrigation diplômé en génie rural, hydraulique agricole, agronomie ou agroéconomie avec un minimum de quinze années d'expérience de formulation, conception, et d'appui à la mise en œuvre, et/ou évaluation de projets ou d'interventions de développement de systèmes irrigués dont au moins dix pour des systèmes de type 2 en Afrique Subsaharienne. Le Il/elle doit avoir une expérience de terrain de la petite agriculture irriguée au Sahel (type 2). Il aura de préférence déjà participé à la formulation de projets et programmes de développement de l'irrigation individuelle à la demande, comportant des investissements de type 2. Son expérience professionnelle doit démontrer son aptitude à intégrer dans les opérations de développement de l'irrigation l'ensemble des éléments qui constituent une solution d'irrigation au sens décrit dans les présents TDR.
2. Expert en génie rural avec un minimum de dix années d'expérience dont au moins cinq en Afrique en matière de conception et de gestion de Systèmes d'irrigation privée à petite échelle (inférieur à 5 hectares), de diffusion d'innovations techniques et organisationnelles permettant une bonne appréhension des systèmes irrigués par les bénéficiaires. L'expert doit avoir une grande expérience en matière de systèmes de pompage, de forages manuels, d'irrigation à la parcelle
3. Expert en finances rurale : profil économiste, agroéconomiste, socio économiste ou agronome, avec un minimum de dix années d'expérience en matière de conception, d'appui à la mise en œuvre, d'évaluation d'instruments de financement des investissements agricoles individuels (crédits, intermédiation, établissements de cadres institutionnels, d'outils technico-financiers, etc.) dans le cadre ou au bénéfice de programmes de financement à la demande. Cette expérience devra comprendre au moins cinq années au Sahel et des cas appliqués à l'irrigation individuelle. .

57. Des profils complémentaires pourront être proposés en tant que de besoin pour compléter l'équipe du PS sur des aspects particuliers dans le cas où ceux-ci ne seraient pas suffisamment couverts par les experts clés ci-dessus.

58.

59. La proposition technique du PS indiquera les moyens de backstopping (personnels, logistique et outils) qui seront mobilisés en appui à l'équipe du projet.

60. Arrangements institutionnels

1. Tutelle du PS

61. Le PS Type 2 sera placé sous l'autorité du CILSS. Le contrat sera géré par l'Unité de Coordination Régionale du Projet (UCRP).

62. Le CILSS mettra à la disposition du PS les informations et documents indispensables à la bonne compréhension des activités du projet PARIIS et de sa contribution à l'atteinte des résultats du projet, ainsi que les informations dont il dispose et qui pourraient être utiles au PS pour réaliser ces missions. Le CILSS sollicitera le partage d'informations au niveau de chacun des six pays et établira, au plus tard lors des négociations du contrat, une liste consolidée d'informations et documents qui seront partagés par chacun des pays. Une liste préliminaire de documents de référence qui seront partagés avec le PS est jointe en Annexe 7.

63. Le CILSS établira des contrats avec chaque PS. Les Contrats seront du type au temps passé avec facturation basée sur des taux de rémunération journalière des experts et les dépenses remboursables engagées par les PS.

64. Le CILSS procédera semestriellement à une évaluation des performances du PS. Ces évaluations permettront d'apporter des ajustements du programme de travail des PS.

1. [Collaboration du PS au niveau régional et au niveau des pays](#)

65. Le PS Type 2 travaillera étroitement avec (voir également l'Annexe 6) :

1. Au sein de l'UCRP : le coordonnateur du projet et son équipe, notamment l'expert Irrigation, l'expert suivi & évaluation, l'expert genre, les assistants techniques ;
2. En lien direct avec l'UCRP,
 1. les experts du projet basés à l'INSAH (Bamako) en charge de la gestion des connaissances, y compris la coordination des activités de recherche action ;
 2. les experts du projet basés au CRA (Niamey) en charge de l'administration du système d'information et de l'ingénierie de formation, ainsi que les prestataires et partenaires associés à ces deux thématiques ;
 3. les représentants du ROPPA, qui porteront les préoccupations des organisations de producteurs des six pays ;
 4. le fournisseur du système de suivi et évaluation
 5. le ou les groupes de connaissance régionaux établis sur les thématiques liées aux domaines d'intervention du PS ;
3. Au sein des pays :
 1. A l'échelon national, les Unités de Gestion du Projet (UGP) et les directions nationales impliquées dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les groupes de connaissance nationaux établis sur les thématiques liées aux domaines d'intervention du PS ;
 2. à l'échelon intermédiaire, les services déconcentrés et les organisations professionnelles dans les zones pilotes qui auront signé des conventions avec l'UGP ;

3. à l'échelon local, les communes ou autorités locales, les groupements de bénéficiaires, les opérateurs, les entrepreneurs et bureaux d'étude.

66. Le PS aura accès au système de suivi & évaluation développée par le projet à l'invitation du CILSS et pourra contribuer à assurer la qualité des données saisies par les opérateurs et acteurs du projet.

67. Le PS fera usage, et participera à la conception et à l'amélioration, en faisant des recommandations opérationnelles, des outils de gestion des connaissances et du système d'information administrés respectivement par l'INSAH et le CRA.

68. Le PS Type 2 échangera régulièrement et en tant que de besoin avec les autres PS sur tous les sujets communs, en vue de faciliter la mise en œuvre du projet. L'UCRP sera copiée sur tous les échanges pertinents.

69. Calendrier

70. Le contrat du PS Planification sera établi pour une durée totale de 36 mois. Cependant les évaluations de chaque phase conditionneront la poursuite du contrat sur les phases suivantes. Les durées de phases sont indiquées dans le chapitre 9 ci-dessus.

71. Conditions matérielles

72. Les PS auront des rencontres fréquentes avec l'équipe du projet au CILSS, ces réunions et rencontres de travaux seront organisées par le CILSS au sein du CILSS ou à l'extérieur dans des salles appropriées.

73. Coût et financement

74. Les ressources du don de l'Association Internationale du Développement (Banque Mondiale) allouées aux prestations du PS Planification pour les trois ans du contrat sont données dans les instructions aux candidats.

75. Le PS inclura dans son offre financière tous les coûts liés aux interventions de ses experts à leurs participations aux rencontres et les frais administratifs qui y sont liés. Les frais de logistique d'organisation des réunions, ateliers, formations et échanges et la participation des ressortissants des pays et des organisations régionales seront prises en charge sur les budgets des pays et du CILSS.

76. Le coût de la conception des produits didactiques, y compris la production des maquettes finalisées sera à la charge du PS et l'offre financière comprendra une provision de \$ 100.000 qui constituera un plafond à ne pas dépasser

77. Annexes

1. Annexe 1 : Description du projet
2. Annexe 2 : Zones d'intervention du projet
3. Annexe 3 : Exemple de contenu d'une solution d'irrigation
4. Annexe 4 : mécanisme générique de mise en œuvre des solutions d'irrigation
5. Annexe 5 : mécanisme de gestion des connaissances
6. Annexe 6 : Liste des acteurs du projet

7. Annexe 7 : Liste des documents de Référence

Annexe 1 : Description du Projet

Le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel-2iS, qui sont « une agriculture irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au Sahel ».

L'objectif du développement du projet (ODP) consiste à améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées par les six pays en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet.

De cet ODP découlent des principes fondamentaux suivants :

1. L'augmentation des superficies irriguées et exploitées au Sahel ne se produira que si la performance des systèmes d'irrigation est améliorée et si la viabilité à long terme des nouveaux systèmes peut être démontrée ;
2. La clé de l'amélioration de la performance du sous-secteur de l'agriculture irriguée est le renforcement des capacités des parties prenantes à mettre en œuvre et à gérer les systèmes d'irrigation ;
3. Les activités de renforcement des capacités doivent reposer sur « le travail de terrain » dans un cycle constant de politique et de planification, de mise en œuvre et d'apprentissage visant l'amélioration.

La Déclaration de Dakar a identifié cinq domaines clés d'intervention correspondant à une typologie des systèmes d'irrigation applicables à la région du Sahel (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) qui considère les irrigations au sens large comme toute forme organisée de maîtrise de l'eau agricole pour lesquels le projet vise à développer des solutions pratiques et performantes.

Tableau 1 - Cinq types de systèmes d'irrigation

Type	Systèmes d'irrigation	Description
1	Aménagement de bas-fonds et décrue contrôlée	Amélioration de la collecte des eaux de pluie basée sur un contrôle partiel des eaux à l'aide de petites levées, de vannes et de structures d'accès dans les zones basses, y compris les bas-fonds et les plaines de décrue
2	Petite irrigation individuelle privée	Systèmes d'irrigation privée à petite échelle pour les particuliers ou de petits groupes de producteurs, impliquant la présence d'équipements de pompage et la distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduites
3	Irrigation communautaire	Irrigation communautaire à petite échelle pour les villages ou les grands groupes de producteurs constitués en organisations d'utilisateurs, gérant les équipements de pompage et la distribution de l'eau par différents types de canalisations ou de conduites, ainsi que les structures d'accès
4	Grande irrigation publique	Plans d'irrigation à grande échelle gérés par les autorités publiques, provenant généralement de grands cours d'eau régulés par des barrages, et impliquant une combinaison de stations de pompage, de vannes, de grands systèmes de canalisations et de drainage, des routes de desserte et une structure de gouvernance complexe s'appuyant sur des organisations d'utilisateurs

5	Irrigation à travers le partenariat public – privé (PPP).	Plans d'irrigation à moyenne ou grande échelle basés sur un partenariat entre le gouvernement, une entité privée et les communautés à proximité du système d'irrigation en vue de développer et de gérer ce dernier (répondant aux mêmes spécifications techniques que le Type 4)
---	--	---

Le projet est construit autour du concept de solution d'irrigation qui allie :

1. Des modèles institutionnels et des modalités organisationnelles pour le développement et la gestion du système d'irrigation ;
2. Des mécanismes de financement du développement et de la gestion des systèmes irrigués reposant sur une combinaison adéquate d'investissements publics, de contributions en nature des bénéficiaires, de subventions judicieuses (smart subsidies), de crédit et de garanties ;
3. La sélection et la conception rigoureuses de technologies adaptées et des infrastructures connexes, adossées à des mécanismes appropriés de contrôle de la qualité ;
4. Des parties prenantes qualifiées et autonomes, capables de mettre en œuvre les différentes composantes de la solution de manière coordonnée.

L'objectif est de doter les six pays, d'ici la fin du projet, d'un ensemble complet de solutions solides pour les cinq types de systèmes d'irrigation ainsi que des capacités pour les déployer à l'échelle. Des solutions seront identifiées pour chaque type de système d'irrigation en s'appuyant sur la typologie définie dans le cadre de l'Initiative Irrigation au Sahel.

Les solutions sont spécifiques au contexte et peuvent s'inspirer des bonnes (et mauvaises) pratiques et des innovations réussies dans d'autres domaines similaires. Elles doivent être adaptées aux contraintes et aux potentialités en matière de disponibilité et de variabilité des ressources en eau, de systèmes fonciers, de contexte socio-économique et culturel, de services aux agriculteurs-irrigants, de demande du marché et de comportement des consommateurs. La mise au point d'une planification rigoureuse tenant compte de ces facteurs contextuels à l'échelle appropriée doit soutenir le développement de solutions d'irrigation dans tout domaine donné. Des mécanismes d'apprentissage basés sur les activités de suivi et d'évaluation sont essentiels pour cette planification.

Ces notions sont schématisées dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Figure 1 - Planification, conception et mise en œuvre des solutions d'irrigation



Le projet est structuré en trois composantes qui sont conçues de manière à contribuer à la réalisation de l'objectif de renforcement des capacités défini dans l'ODP.

1. La **Composante A de modernisation du cadre institutionnel** vise à renforcer la capacité des pays à mettre à l'échelle les solutions d'irrigation. En particulier il s'agit de renforcer, en tant que de besoin, les capacités institutionnelles de planification et de gestion des investissements au niveau local dans les zones d'intervention du projet PARIIS (ZIP). Cela passera par la réalisation d'études et d'appuis institutionnels et organisationnels aux acteurs locaux. Des avancées sur le terrain pourront ensuite être consolidées au niveau national afin de contribuer à la modernisation des institutions du secteur.
2. La **Composante B de financement des solutions d'investissement dans l'irrigation** vise à élaborer et mettre en œuvre des solutions d'irrigation pour chacun des cinq types de systèmes d'irrigation à une échelle significative dans les Zones d'Intervention du projet (ZIP) afin de démontrer leur potentiel d'expansion (sous-composante B2). Les objectifs quantitatifs sont présentés dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Ces solutions d'irrigations intégreront la mise en place ou le renforcement d'infrastructures et de services pertinents de soutien à la gestion des aménagements, à la production et à la mise en marché des productions agricoles. Elle permettra également de constituer un portefeuille d'investissements pour les pays et appuiera la recherche des financements correspondants (sous-composante B1). Les objectifs quantitatifs portent sur la mise à jour d'études de faisabilité et d'études d'impacts pour les grands aménagements d'environ 50.000 ha.

Tableau 2 - Superficies à revitaliser et à développer par type d'irrigation et par pays

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	TOTAL	
Burkina Faso	Réhabilitation (ha)	750	0	100	0	0	850	5.950
	Nouveau (ha)	700	3800	600	0	0	5100	
Tchad	Réhabilitation (ha)	0	0	120	0	0	120	2.890
	Nouveau (ha)	1910	620	240	0	0	2770	

Mali	Réhabilitation (ha)	450	0	110	500	0	1060	3.030
	Nouveau (ha)	900	500	570	0	0	1970	
Mauritanie	Réhabilitation (ha)	1000	0	300	0	0	1300	3.575
	Nouveau (ha)	1000	225	1050	0	0	2275	
Niger	Réhabilitation (ha)	0	0	0	500	0	500	4.710
	Nouveau (ha)	360	2400	1450	0	0	4210	
Sénégal	Réhabilitation (ha)	400	0	1900	0	0	2300	3.070
	Nouveau (ha)	420	0	350	0	0	770	
Total		7890	7545	6790	1000	0	23225	23.225
dont nouveaux aménagements		5290	7545	4260	0	0	17095	
dont aménagements réhabilités		2600	0	2530	1000	0	6130	

La **Composante C de gestion des connaissances et coordination** vise deux objectifs essentiels. La sous-composante C1 (gestion des connaissances) vise à collecter, produire et diffuser les connaissances utiles au sous-secteur de l'irrigation et à permettre aux intervenants de l'irrigation de se les approprier et de communiquer entre eux autour des solutions. Cette composante regroupe les instruments et mécanismes de gestion des connaissances tels que le système d'information sur l'eau et l'irrigation (SIREI), la plateforme de gestion des connaissances et les appuis à la recherche action et au développement de la formation. La sous-composante C2 (coordination) vise à garantir une coordination efficace entre les activités du projet et à mettre en place un dispositif régional de suivi-évaluation, et une stratégie de communication axée sur la mise en œuvre des solutions et la mobilisation des ressources pour le secteur de l'irrigation.

L'ensemble du projet sera mis en œuvre selon un processus itératif entre ses trois composantes. L'environnement propice et les outils de planification prévus dans le cadre de la composante A ouvriront la voie à la réalisation des investissements identifiés dans la composante B. Cette dernière mettra en œuvre des solutions d'irrigation en poursuivant deux grands objectifs : (i) accroître les zones irriguées effectivement exploitables et l'intensité des cultures dans la région de manière à respecter les trois principes fondamentaux de l'ODP ; et (ii) générer une dynamique et des connaissances suffisantes autour des solutions pour permettre un développement de l'irrigation à plus grande échelle. Les dispositifs et mécanismes de gestion des connaissances de la composante C permettront d'organiser les informations et les enseignements tirés au service des processus de planification et de mise en œuvre des investissements des deux autres composantes. Les acteurs institutionnels et opérationnels des composantes A et B sont impliqués dans les activités de la Composante C.

Les indicateurs de résultat du projet, incluant les indicateurs d'objectif de développement et les indicateurs intermédiaires au niveau des trois composantes, sont présentés dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 3 - Cadre de résultats du PARIIS

ODP : améliorer la capacité des acteurs à développer et gérer l'irrigation et accroître les superficies irriguées selon une approche régionale par les solutions dans les pays participants

1. OD.1 : Nombre de bénéficiaires directs dont pourcentage de femmes
2. OD.2 : Superficies équipées avec des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés
3. OD.3 : Intensité culturelle sur superficies équipées (%)
4. OD.4 : Nombre d'acteurs formés utilisant les connaissances acquises
5. OD.5 : Part du portfolio d'investissement d'irrigation des pays alignée avec l'approche par les solutions (%)

Composante A : renforcement institutionnel et planification

6. A.1 : Instruments de gestion locale du foncier renforcés y.c. outils adéquats (nombre)
7. A.2 : Instruments de gestion locale des ressources en eau renforcés y.c. outils adéquats (nombre)
8. A.3 : Participants aux activités de concertation (nombre) => *au niveau local, national, régional*

Composante B : financement des solutions d'irrigation (et de service)

9. B.1 : Nombre de périmètres étudiés pour lesquels des financements sont mobilisés
10. B.2 : Nombre d'usagers de l'eau recevant un service d'irrigation & drainage nouveau ou amélioré
11. B.3 : Nombre d'organisations d'irrigants opérationnelles établies ou renforcées
12. B.4 : Nombre de producteurs ayant accès à des services établis ou améliorés par le projet

Composante C : gestion des connaissances et coordination

13. C.1 : Nombre de groupes de travail actifs sur les échanges de connaissance
14. C.2 : Nombre d'activités de recherche appliquée
15. C.3 : Nombre de solutions d'irrigation documentées et disséminées dans les pays

Annexe 2 : Zones d'Intervention du Projet (ZIP)

Les zones d'intervention du projet (ZIP) sont des zones dans lesquelles le projet financera les investissements d'irrigation et les activités d'accompagnement. Elles présentent à la fois des besoins de revitalisation de systèmes existants et un excellent potentiel de mise à l'échelle de systèmes nouveaux.

Le projet vise à mettre en œuvre des solutions améliorées à une échelle suffisante pour démontrer leur compétitivité et leur potentiel d'expansion, tout en restant dans les limites fixées pour éviter des impacts environnementaux néfastes importants. L'échelle devra permettre d'établir d'une base de clientèle suffisamment large pour assurer la viabilité de divers services professionnels (pour la maintenance, etc.) qui seront établis et renforcés pour faire fonctionner les systèmes.

Des plans locaux de développement seront mis en œuvre avant tout investissement au titre de la Composante A et cibleront des sites d'intervention au sein des ZIP. Ces plans seront notamment basés sur la diligence raisonnable nécessaire en ce qui concerne les niveaux durables de prélèvement des eaux souterraines et de surface au niveau des sous-bassins versants. Un séquençement des interventions au sein de ces zones sera établi afin de concentrer les moyens du projet sur des zones restreintes en phase de démarrage, avant d'étendre progressivement la zone d'action.

Les zones d'intervention du projet au niveau des six pays sont données dans le Tableau 4. Elles ont été identifiées par des équipes nationales au stade de la préparation du projet selon un processus participatif validé par les parties prenantes nationales en fonction de leurs propres demandes, besoins et politiques d'investissement.

Tableau 4 - Zones d'intervention prioritaires du projet par pays

Pays	ZIP
Burkina Faso	Quatre régions administratives : Boucle du Mouhoun, Nord, Centre et Centre-Ouest, plus les provinces de Houet et Tuy pour le sous-projet SOFITEX
Tchad	Région orientale : Ouaddaï, Wadi Fira et Sila Région centrale : Guéra, Salamat Région occidentale : Hadjer Lamis et Chari Baguirmi Région du Sud : Mayo-Kebbi Est et Ouest, Tandjilé, Logone Oriental et Occidental
Mali	Région de Koulikoro : cercles de Koulikoro et de Dioïla Région de Ségou : cercles de Ségou et de Barouéli Périmètres de l'Office du Niger
Mauritanie	Vallée du fleuve Sénégal (4 régions) : Trarza, Brakna Ouest, Gorgol, Guidimaka Hors vallée du fleuve Sénégal (5 régions) : Adrar, Tagânt, Hodh el Gharbi, Hodh ech-Chargui, Assaba
Niger	Quatre régions administratives : Agadez, Tahoua, Dosso et Tillabéri
Sénégal	Vallée du fleuve Sénégal Région de la Casamance : Kolda, Sédhiou

Bassin Arachidier, centre du pays)

Annexe 3 : Exemple de contenu d'une solution d'irrigation

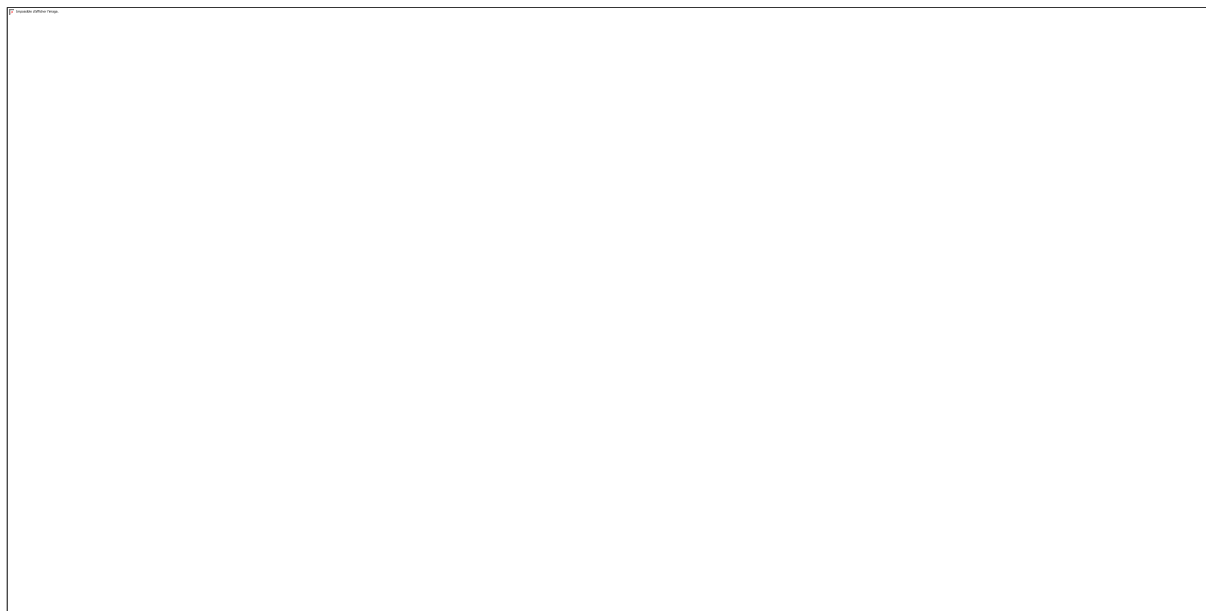
Thème	Exemples de contenu (à adapter pour chaque type d'irrigation)
<p>Cadre institutionnel et gouvernance</p>	<p>Manuel de développement de solution (y compris des outils multimédias) décrivant à la fois pour le développement et la gestion du système :</p> <ul style="list-style-type: none"> Architecture et relations institutionnelles Rôle détaillé de toutes les parties prenantes impliquées (institutions, prestataires de service, fournisseurs et entrepreneurs) Incitations à la performance (rémunérations, etc.) Règlements administratifs standards, contrats et accords Approche de la revitalisation des systèmes dégradés Processus d'attribution des terres et politique de gestion foncière Processus d'attribution de l'eau et politique des droits de l'eau Politique et mécanisme de résolution des problèmes et des griefs
<p>Conception technique, équipement et technologies</p>	<p>Termes de référence (TDR) standards pour les conceptions techniques et la supervision des travaux</p> <p>Directives sur la conception, normes et standards</p> <p>Cahiers des charges des équipements, labels de qualité</p> <p>Manuel E&M (y compris des outils multimédias)</p> <p>Coûts (fiches de prix unitaires, mécanisme de suivi des coûts)</p> <p>Mécanismes de contrôle de qualité</p>
<p>Mécanisme financier pour l'investissement et l'E&M</p>	<p>Directives pour la création d'entreprises, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation du développement du plan et des coûts de gestion Modèle de plan d'activités et de plan de financement Information sur les marchés et directives pour les études de commercialisation et l'accès au marché Analyse des systèmes de production <p>Règles et taux de subvention et formulaires de demande/directives pour les demandes (y compris l'exonération fiscale le cas échéant)</p> <p>Matériel d'information/de facilitation pour les institutions de financement</p> <p>Directives pour le manuel d'administration du plan, y compris le recouvrement des coûts</p> <p>Inventaire des sources de financement mis à jour (projets, programmes, etc.)</p>
<p>Programme de renforcement des capacités</p>	<p>Manuels d'information et de formation pour toutes les parties prenantes impliquées</p>

Thème	Exemples de contenu (à adapter pour chaque type d'irrigation)
	<p>Programme de formation pour toutes les parties prenantes impliquées (femmes et hommes)</p> <p>Liste des prestataires de service éligibles formés/expérimentés dans la solution (appelés <i>opérateurs de solutions d'irrigation</i>)</p> <p>Évaluation des capacités de formation, liste des prestataires de formation certifiés</p> <p>Coûts de formation à inclure dans le développement du plan et les coûts de gestion.</p>

Annexe 4 : mécanisme générique de mise en œuvre des solutions d'irrigation

Bien que les dispositifs organisationnels de mise en œuvre du PARIIS dans chaque pays soient adaptés aux contextes particuliers de chaque pays, ils suivent le schéma général présenté en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Figure 2 - Dispositions de mise en œuvre pour les solutions d'irrigation au niveau d'un pays



Le projet sera mis en œuvre dans chaque pays par une Unité de Gestion de Projet (UGP) responsable de la coordination des activités et garante de la bonne utilisation des fonds alloués au projet. L'UGP sera logée au sein d'une structure gouvernementale en charge de l'irrigation, supervisée par un Comité National de Pilotage et, éventuellement, conseillé par un Comité Technique National. Elle signera des conventions et des contrats de service en tant que de besoin pour mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre du projet. D'autres organes/acteurs seront mobilisés par l'UGP (des OPDL, des OSI, des EAS, des organes nationaux de concertation, des plateformes multi-acteurs, des partenaires stratégiques, des pools d'experts) afin de remplir des fonctions nécessaires au déploiement des solutions.

Les Opérateurs de Planification du Développement Local (OPDL) apportent un appui méthodologique aux entités en charge du foncier et de la gestion des ressources en eau pour les activités de planification et de gestion des ressources, et les maîtrises d'ouvrage locales pour la planification des investissements en cohérence avec les plans locaux de développement.

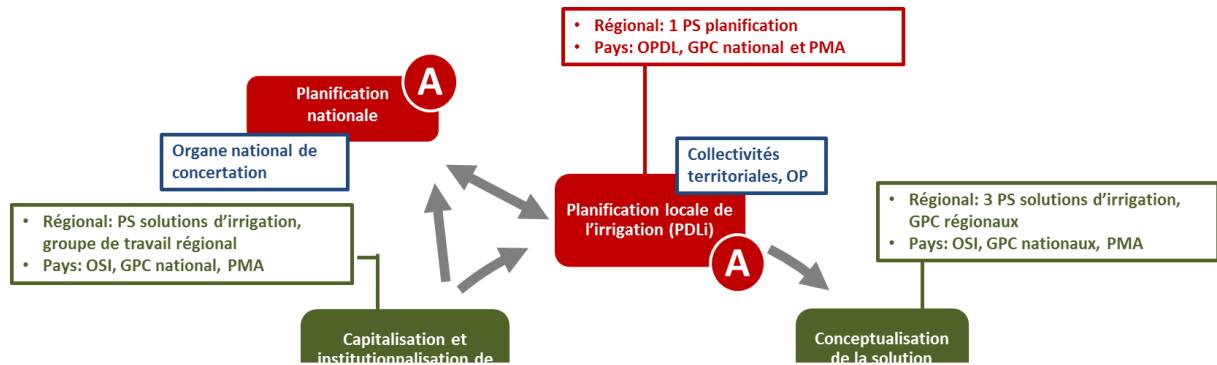
Les Opérateurs de Solutions d'Irrigation (OSI) appuient les maîtrises d'ouvrages locales, ou assureront eux-mêmes la fonction de maîtrise d'ouvrage déléguée, afin de mettre en œuvre l'ensemble des éléments de la solution d'irrigation. Pour les aménagements de type 4 et 5, les SAGI sont les opérateurs naturels, mais pourront déléguer cette fonction à un prestataire.

Les Entités d'Appui et de Suivi (EAS) sont des entités gouvernementales infranationales de niveau déconcentré ou des organisations professionnelles agricoles qui seront chargés d'assurer un suivi et un contrôle du déroulement des sous-projets.

Les investissements programmés et mis en œuvre par les pays devront correspondre à des solutions d'irrigation et revêtir en tant que tels les attributs d'une solution d'irrigation. Ces solutions seront mises en œuvre au travers de sous-projets portés par des promoteurs représentant les bénéficiaires.

Les sous-projets du PARIIS devront être mis en œuvre selon des cycles de projets exemplaires. Le PARIIS intervenant tout au long de ce cycle via ces trois composantes A (planification), B (mise en œuvre), C (capitalisation) contribuera à l'amélioration des cycles de projets d'aménagement. La **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente un cycle exemplaire d'un sous-projet au niveau local permettant le déploiement d'une solution d'irrigation. Il montre les contributions des différentes composantes et des différents acteurs de niveau régional et national.

Figure 3 - Cycle exemplaire de sous-projet



Les relations fonctionnelles entre les différents niveaux d'intervention sont précisées dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Figure 4 - Schéma global des relations fonctionnelles pour la mise en œuvre du PARIIS

Annexe 5 : mécanisme de gestion des connaissances

Le mécanisme de gestion des connaissances du PARIIS consiste à s'inspirer des bonnes pratiques et des retours d'expérience pour l'élaboration, l'amélioration et l'institutionnalisation des solutions d'irrigation en organisant un flux d'information entre niveaux national, régional, et entre les pays. Il repose sur des processus itératifs, participatifs et orientés vers la résolution des problèmes pour un apprentissage tout au long de la mise en œuvre du projet.

5. Le mécanisme a trois objectifs principaux : (i) un objectif opérationnel d'accompagnement et de renforcement de capacité des opérateurs et des bénéficiaires impliqués dans la mise en œuvre des sous-projets d'irrigation ; (ii) un objectif de capitalisation des expériences, bonnes pratiques et innovations en vue de la mise à l'échelle et de l'institutionnalisation des solutions d'irrigation ; et (iii) un objectif de partage, de diffusion et de dissémination des connaissances par la mise en place de mécanismes et dispositifs partagés au niveau régional. Cette dernière fonction sera principalement assurée par le CILSS et ses centres spécialisés, CRA et INSAH, qui auront en charge de mettre en place et d'administrer différents instruments appropriés.

Des Plateformes Multi-Acteurs seront constituées de représentants de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans les ZIP au niveau des sites et des sous-projets mis en œuvre dans le cadre du PARIIS. Ces arènes de concertation seront le lieu privilégié d'appropriation des solutions d'irrigation, d'expression des besoins et des difficultés rencontrées et de collecte d'information. Elles sont prises en charge par l'UGP qui bénéficiera de l'appui des PS et mandatera une équipe d'animation et de facilitation en charge de garantir le bon déroulement et la continuité des activités des PMA.

Quatre Partenaires Stratégiques seront recrutés par le CILSS pour fournir une expertise aux pays en matière d'outils méthodologiques, de formation, de capitalisation et d'institutionnalisation des solutions dans le domaine de la planification, et des solutions d'irrigation de type 1&3, de type 2 et de type 4&5. Les partenaires stratégiques du CILSS joueront un rôle essentiel dans la facilitation de ces groupes de partage des connaissances. Ils collecteront les connaissances et les informations relatives aux sujets traités par les groupes. Ils faciliteront directement le travail des groupes régionaux et appuieront les groupes de travail pays sur le plan méthodologique et au travers de formations.

Quatre groupes de partage de connaissances régionaux seront constitués par le CILSS dans les domaines susmentionnés. Ils seront composés d'un panel d'experts de hauts niveaux, dont au moins un scientifique, d'un représentant du ROPPA, du PS concerné, et d'experts nationaux et régionaux du PARIIS. Ils seront consultés pour examiner l'avancement des travaux aux principales étapes du processus, et pour formuler des avis et des recommandations sur toutes les décisions stratégiques à prendre par le PARIIS dans leur domaine de compétence. Le travail des groupes de partage des connaissances régionaux s'appuiera sur la mise en place de différents instruments de communication et d'échange incluant une plateforme virtuelle (site web et réseaux sociaux), un système d'information et de suivi, des publications et des rencontres régulières. Il s'appuiera également sur des activités ciblées de recherche-action financées au niveau des pays.

Des groupes de partage de connaissance nationaux seront constitués de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant au niveau national dans le domaine de l'irrigation. Des instances existantes pourront être mobilisées et financées par le projet. Elles auront notamment pour objectif de favoriser les échanges entre le niveau local et régional et l'appropriation des produits de connaissances.

Par ailleurs, le CILSS établira et financera un pool d'experts de haut niveau, mobilisés à la demande des pays pour fournir des services d'amélioration de la qualité pour les études et les projets en cours de mise en œuvre.

Les modalités de fonctionnement du mécanisme de gestion des connaissances sont schématisées dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Figure 5 - Présentation schématique du mécanisme de gestion des connaissances



Annexe 6 : Liste des Acteurs du Projet

Thématique	Acteurs concernés
Toutes thématiques	CILSS : coordination régionale d'ensemble impliquant tous les PS INSAH : facilitation échanges de connaissances CRA : ingénierie de formation
Processus de planification du développement et de gestion des ressources (foncier et eau) au niveau local	Groupe de partage des Connaissance Régional (GGCR) planification Groupes de partage des Connaissances Nationaux (GGCN) planification Ministère technique, département en charge de l'irrigation et autres départements Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faïtières Collectivités locales Commissions foncières ou équivalent Commissions locales de l'eau ou équivalent Institutions de financement du développement local Opérateurs de terrain pour la mise en œuvre de la Planification Locale (OPDL) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'institutionnalisation des approches et solutions	Ministère technique, département en charge de l'irrigation et autres départements Unité de Gestion du Projet (UGP) Organisations professionnelles Instituts de formation dans les pays Banques et autres institutions de financement (mécanismes de financement) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des solutions d'irrigation 1. Type 1	GCR par type d'irrigation GCN par type d'irrigation Ministère technique, département en charge de l'irrigation

Thématique	Acteurs concernés
2. Type 2 3. Type 3 4. Type 4 5. Type 5	Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faïtières Collectivités locales Organisations de producteurs Organisations d'irrigants Institutions de financement locales Opérateurs de terrain pour les Solutions d'Irrigation (OSI) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des solutions de services aux producteurs	GCR services aux producteurs GCN services aux producteurs) Ministère technique, département en charge de la vulgarisation Unité de Gestion du Projet (UGP) Services déconcentrés Chambres d'Agriculture et faïtières Collectivités locales Organisations de producteurs Instituts de formation locaux Opérateurs de terrain pour les Solutions de Service (OSS) SAGI (Types 4 et 5)
Processus d'amélioration des politiques	Ministère technique Ministère des finances Acteurs nationaux (organisations de producteurs, représentation secteur privé)
Aspects formation	CRA, 2IE, AfricaRice : appui processus d'apprentissage Institutions de formation dans les pays

Annexe 7 : Liste des Documents de Référence

1. World Bank, Sahel Irrigation Initiative Support project, Project Appraisal Document, (Final Draft, December 2017)
2. CILSS, Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel, Manuel d'exécution du projet ainsi que les manuels spécifiques des six pays participants
3. Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel, version finale, septembre 2017
4. Documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES-PGPP-CPRP) des pays
5. Manuel de mis en Œuvre – TC

.....